

Ecole de Saint Germain du Corbéis
2 rue du stade
61 000 Saint Germain du Corbéis
02 33 26 26 20
ce.0611053n@ac-normandie.fr

Procès verbal du second conseil d'école

Date : jeudi 2 avril 2026

Horaire : 18h00 - 20h00

Etaient présents :

* Les représentants des parents d 'élèves : M. Bertin, Mme Agostini, Mme Lacour, Mme Koelz, Mme Korzetz, Mme Poirier, M. Gravé,, Mme Doliget, M.Escourrou, Mme Frasin,, M. Thierry,

* Les représentants de la mairie : Mme Nivoit - Mme Réto

* Les enseignants : Mme Prévôt, Mme Merille, M Saugeron, Mme Rivard, M Le Vourc'h, Mme Deluen, M Conquer, Mme Gérard, Mme Rémond, Mme Guillouard.

Etaient excusés : M. Forestier, M.Thierry, Mme Doliget (représentants des parents d'élèves

Mention de censure

Les représentants des parents d'élèves ont fait la demande en amont du conseil d'école d'un dépôt de mention de censure concernant la fermeture de classe prévue. La mention de censure a ainsi été rajoutée à l'ordre du jour du conseil d'école. Elle a été lue par une représentante des parents d'élèves, modifiée et votée à l'unanimité.

Les effectifs

Répartition par niveau 2025-2026		prévision de répartition par niveau 2026-2027	
TPS	2		
PS	20	PS	20
MS	29	MS	20
GS	25	GS	29
CP	21	CP	25
CE1	27	CE1	21
CE2	32	CE2	27
CM1	25	CM1	32

CM2	34	CM2	25
Total	215		199

Inscriptions des élèves de petite section

Les inscriptions en mairie pour les parents souhaitant inscrire leur enfant en petite section en septembre 2026 se feront à compter du 4 mai 2026. Les parents seront alors invités à prendre contact avec l'école pour faire connaissance avec la direction et l'enseignante de petite section, pour visiter l'école et pour entrevoir le temps d'intégration proposé au mois de juin. En effets, les enfants, accompagnés d'un parent pourront bénéficier d'un temps d'intégration au mois de juin. Pendant ce temps, le directeur de l'école prendra en charge la classe de madame Maloizel, enseignante de toute petite et petite section.

Répartition envisagée

Dans l'attente de la décision définitive concernant la fermeture ou le maintien de poste, deux répartitions ont été envisagées.

Une répartition avec 4 classes en maternelle, 6 classes en élémentaire en cas de maintien de classe.

Une répartition avec 3 classes en maternelle , 6 classes en élémentaire en cas de fermeture de classe. Cette répartition pourrait entraîner l'impossibilité d'accueillir des enfants en toute petite section l'an prochain, en fonction de l'effectif réel des enfants de petite section. Elle peut également exclure la possibilité d'accueillir les enfants itinérants au moment de la foire et de rendre compliquée de nouveaux élèves sur les classes de moyenne et grande section (une classe de moyenne et grande section à 24 élèves, une autre à 25 élèves) et de CP-CE1 (deux classes de CP/CE1 à 23 élèves).

La sécurité et le bien-être à l'école

Un exercice départemental PPMS a été mis en place le 10 février 2026.

L'inspection a testé à cette occasion une chaîne téléphonique ainsi que l'envoi d'un SMS à la direction. Il s'agissait d'entraîner les enfants à un épisode de tempête et de vents violents, de tester les équipements PPMS de l'école, les réflexes de l'équipe pédagogique. Tout s'est déroulé normalement.

Le second exercice incendie a été mis en place le 19 mars 2026. Cette fois, les enseignants étaient prévenus, pas les enfants. C'était l'occasion également d'entraîner les enfants et l'équipe pédagogique et de tester l'alarme incendie. Tout s'est déroulé normalement.

Actions menées pour améliorer le climat scolaire

* La dernière semaine de la période 3, des activités interclasses ont été réalisées. L'objectif était de travailler la liaison grande section CP (les deux niveaux étaient regroupés) et de développer l'entraide grands-petits afin d'améliorer le climat

scolaire et de développer chez les enfants des compétences sociales essentielles. Cette action devra être pérennisée l'an prochain. Il faudra également mettre en place un autre temps fort sur le thème du climat scolaire pour la période 5. Nous maintenons également pour l'année prochaine les lectures interclasses dont le fonctionnement est désormais bien rodé.

* En partenariat avec la coordinatrice de la CUA, le règlement de la cour cycle 3 sur le temps du midi va être repris par les surveillants de cantine sur le temps de la pause méridienne. Cela donnera plus de clarté aux enfants. Un conseil d'enfants sur le temps de la cantine devra être mis en place en période 5 avec la coordinatrice de la CUA en charge de la restauration scolaire de Saint Germain du Corbéis et la direction de l'école.

* La méthode de la Préoccupation partagée a été présentée une nouvelle fois aux membres du conseil d'école. Cette année, trois signalements d'harcèlement présumés ont été effectués par l'équipe pédagogique, donnant lieu à l'intervention d'un membre de la cellule harcèlement de l'inspection académique.

Les actions pédagogiques

* Les CE2, les CM1 et les CM2 ont participé aux foulées scolaires le 27 mars 2026. Les parcours de 1,5Km (CE2), 1,8km (CM1) et 1.9km (CM2) sont partis de la route d'Argentan pour rejoindre l'hippodrome. Le classement a été effectué par une addition des 3 meilleures places à l'arrivée par classe, le plus petit nombre remportant l'épreuve. Les 3 premières classes de chaque catégorie étaient récompensées selon le barème suivant : 1er 75 € en bon d'achat, 2ème 50 € en bon d'achat, 3ème 30 € en bon d'achat. La cohorte de CM2 a remporté l'épreuve, l'argent gagné servira à acheter des jeux pour la cour de récréation. Au delà de ça, les enseignants ont félicité l'ensemble des élèves pour leur investissement lors des séances d'entraînement et le jour de l'épreuve.

* Les classes élémentaires se sont rendues au cinéma dans le cadre de l'opération école et cinéma mis en place par l'inspection académique. Ce trimestre, les enfants ont pu visionner « La ruée vers l'or ». Un grand classique très apprécié des enfants.

* Les classes de CE2-CM1-CM2 ont participé au concours « les petits champions de la lecture ». Chaque enfant choisit un **extrait d'un livre de fiction**, qu'il aime et qu'il souhaite partager. Il dispose de **2 à 3 minutes** pour le lire à voix haute, devant un public. Les enseignants ont organisé des ateliers pour s'entraîner à la lecture à voix haute. Une finale école a été organisée pour désigner un lauréat et une lauréate, un garçon et une fille participant à la finale départementale. Ce concours a permis de mettre en avant la lecture à voix haute et le fait que les enfants puissent choisir leur livre a été très apprécié. Nous participerons de nouveau au concours l'an prochain.

* Les élèves de CM2 préparent leur entrée au collège. Les professeurs d'EPS sont venus présenter les options basket et pétanque du collège Racine. La professeur

d'allemand a présenté l'option bi-langue et la professeure de chinois l'option chinois. Dans le cadre d'un partenariat avec le professeur d'arts plastiques du collège Racine, les enfants de CM1 et de CM2 se sont rendus au collège Racine pour visiter une exposition.

* Les élèves de CE2 et de CM1 ont participé à une rencontre de tennis de table organisé par l'inspection académique.

Coopérative solaire et projet de financement (sorties, voyages scolaires ...

Actuellement, le solde du compte de la coopérative scolaire est de 2659 €. Il reste encore à payer notre participation au dispositif « école et cinéma » pour le troisième trimestre (environ 320 €)

Le reste servira au financement des sorties scolaires

Les CM1 et les CM2 se rendront à Carolles du 29 juin au 1^{er} juillet 2026.

Les élèves de maternelle se rendront à Hermanville sur Mer le 19 juin 2026.

Les CP et les CE1 se rendront à Hermanville sur Mer le 12 juin 2026.

Les CE2 se rendront au Mont Saint Michel le 18 juin 2026.

La mairie finance à hauteur de 4 300 € pour le transport.

L'association des parents d'élèves La Récré finance à hauteur de 6 700 € les entrées et l'hébergement.

La coopérative scolaire finance à hauteur de 2 000 € les entrées et l'hébergement.

Une participation de 45 € sera par enfant sera demandée aux familles pour le voyage scolaire à Carolles, de 5 € pour les sorties scolaires à Hermanville sur Mer et le Mont Saint Michel.

L'intervention des représentants de la mairie.

Mercredi 8 avril, les stores dans les classes cycle 2 (côté mairie) vont être installés.

L'intervention des représentants de l'association des parents d'élèves.

La Récré a organisé avec succès de nombreux événements : loto, halloween, marché de Noël. L'APE a mis en place une commande de plantes et prépare un vide grenier et la kermesse. Les actions ont permis de donner la même somme que l'an passé pour les sorties scolaires alors que l'APE ne bénéficie plus de la rentrée d'argent lié à la vente de photographies.

Le président du conseil



le secrétaire



Motion du Conseil d'école – Demande de maintien de classe

Le conseil d'école, réuni en séance le jeudi 2 avril 2026, a pris connaissance de l'annonce de fermeture d'une classe pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Au regard des éléments transmis par la direction de l'école, les représentants des parents d'élèves, les enseignants et les membres du conseil tiennent à exprimer leur vive inquiétude et leur opposition à cette mesure.

En effet :

- Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2026-2027 s'élèvent à 199 élèves, soit :
 - 20 élèves par classe sur 10 classes
 - 22,17 élèves par classe en cas de fermeture (9 classes)
- Cette moyenne serait parmi les plus élevées du secteur selon les organisations syndicales.
- L'école présente des besoins éducatifs spécifiques importants :
 - 35 équipes éducatives annuelles
 - Accueil d'élèves à besoins particuliers (UEE, MECS)
 - Gestion de situations complexes *↳ non-compris dans les effectifs*
- L'école assure également des missions d'accueil essentielles :
 - Enfants de la foire (environ 8 chaque année)
 - Très petites sections (TPS), fortement demandées par les familles *↳ non-compris dans les effectifs*
 - Inclusion d'élèves en situation de handicap

La fermeture d'une classe entraînerait :

- Une augmentation significative des effectifs par classe
- Une dégradation des conditions d'apprentissage
- Une perte d'efficacité dans l'inclusion des élèves à besoins particuliers
- Une réduction des capacités d'accueil (TPS, enfants itinérants)
- Un risque de départ de familles vers l'enseignement privé

Au regard de ces éléments, le Conseil d'école :

- demande le maintien de l'ensemble des classes pour la rentrée 2026-2027
- sollicite une révision de la décision par les autorités académiques